

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 21 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Procurations : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Charles Polliand, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (12)

M. BARITHEL Eric, M. DAVIET Rémi, M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ZANINI Frédéric, M. ROLLIN Marc, M. Bruno BARTHALAIS, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. DUCHEZ Patrick, Patrick LUGAZ, Mme FOCHT Catherine,

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (3)

Mme GUY Nicole (donne pouvoir à Mme FOCHT Catherine), Mme ROFFINO Cécile (donne pouvoir à Mr Patrick DUCHEZ), Mme MICHELET Aude (donne pouvoir à Mr Jean-François PAILLE).

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15/12/2021

Date d'affichage de la convocation : le 15/12/2021

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Rémi DAVIET est désigné pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 23 NOVEMBRE 2021

Monsieur le Maire présente la décision suivante :

N°DEC202121 : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de l'appartement communal de l'ancien presbytère situé 29 rue du Vieux Village à l'hôtel « Le Clos Marcel ».

Le Conseil municipal décide :

Article 1er

- **d'instaurer** l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **d'instaurer** le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- **de prévoir** la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- **que** les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- **que** les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Article 2

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

La présente délibération abroge les dispositions contraires ou qui n'existent plus, contenues dans la délibération antérieure sur le régime indemnitaire.

à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de la Région Rhône Alpes ;
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

à l'unanimité

- **Autorise** la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle section AD n° 353 appartenant à la commune de DUINGT au profit du SILA,
- **Décide** que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit,
- **Prend acte** que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire de représenter la commune de DUINGT à l'acte de constitution de servitude,

- **Et autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cet acte et nécessaire à la poursuite de cette affaire.
à l'unanimité
- ❖ Présentation du Projet du Gymnase de l'entente par Mr Eric BARITHEL, accord de principe mais la commune ne dépassera les 20 000.00 € de participation au gymnase à partir de 2023 ;
- ❖ Présentation stratégie éclairage par Mr Erick BARITHEL, accord pour éteindre l'éclairage au maximum de 23h à 6h, voir avec le Syane ce qui est réalisable ;

Questions Diverses :

- Remerciements pour les paniers distribués aux personnes âgées ;
- BHNS, (Bus Haut Niveau de Service) invitation au SISTRA pour la présentation du projet ;
- Situation travaux aux Prés Bernard, du Pôle médical et du Chalet des chasseurs ;
- Ecole – gestion du parc informatique à voir.

La séance est levée à 22 H 30

**Le Maire,
Marc ROLLIN**

Le registre des délibérations est consultable en Mairie.

